



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/38
28 octobre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

PROPOSITIONS DE PROJET : HONDURAS

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération

- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme d'assistance technique visant à promouvoir les bonnes pratiques et la récupération et le recyclage PNUD
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de certification et d'autorisation des techniciens en réfrigération PNUE
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de prévention du commerce illicite des SAO PNUE
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de surveillance permanente du plan de gestion des frigorigènes PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET HONDURAS

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme d'assistance technique visant à promouvoir les bonnes pratiques ainsi que la récupération et le recyclage	PNUD
b)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de certification et d'autorisation des techniciens en réfrigération	PNUE
c)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de prévention du commerce illicite des SAO	PNUE
d)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de surveillance permanente du PGF	PNUE

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :

Unidad Tecnica del Ozono (UTO)

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES DE PAO, 2003 JUSQU'EN OCTOBRE 2004)**

Groupe I Annexe A -- CFC	219,10		
--------------------------	--------	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES DE PAO, 2003, JUSQU'EN OCTOBRE 2004)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC	Entretien de l'équip. de réfrigération 206,43			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes de PAO)

317,40

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	Financement – millions \$US		Élimination – tonnes de PAO	
	a)	538 000	35,8	
b) à d)	61 000	--		

TITRE DU PROJET :	(a)	(b)	(c)	(d)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes de PAO) :	219,10			
SAO à éliminer (tonnes de PAO) :	*			
SAO à introduire (tonnes de PAO) :	S.O.			
Durée du projet (mois) :	36	36	36	36
Montant initial demandé (\$US) :	212 000	133 000	34 000	54 000
Coût final du projet :				
Coûts différentiels d'investissement (\$US)				
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)				
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)				
Coût total du projet (\$US)	150 000	94 000	23 000	38 000
Participation locale au capital (%) :	100	100		
Élément d'exportation (%) :	0	0		
Subvention demandée (\$US) :	150 000	94 000	23 000	38 000
Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	13 500	12 220	2 990	4 940
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	163 500	106 220	25 990	42 940
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	O	O	O	O

**RECOMMANDATION DU
SECRÉTARIAT**

Approbation globale aux coûts indiqués ci-dessus

* Afin de respecter les limites du Protocole de Montréal pour 2005 et 2007 (consommation de référence pour le CFC : 331,60 tonnes de PAO)

DESCRIPTION DU PROJET

Généralités

1. Le gouvernement du Honduras a présenté pour examen par le Comité exécutif à sa 44^e réunion une proposition de projet pour la mise à jour d'un plan de gestion des frigorigènes à un coût de 433 000 \$US.

2. Depuis le début de la mise en oeuvre du programme de pays du Honduras, la consommation de CFC est passée de 523,3 tonnes de PAO en 1996 à 219,1 tonnes de PAO en 2003. Les projets approuvés jusqu'à maintenant sous la gouverne du Fonds multilatéral ont permis de réduire directement la consommation de 227,2 tonnes de PAO de CFC.

3. La consommation de référence en matière de CFC pour le Honduras est de 331,6 tonnes de PAO. Le Honduras devra donc éliminer 53,3 tonnes de PAO de CFC afin de respecter l'objectif d'élimination visé en 2005 et une quantité supplémentaire de 116,1 tonnes de PAO afin de respecter la limite de consommation de 2007.

Secteur de l'entretien

4. En 2003, la consommation totale de CFC (219,1 tonnes de PAO) était concentrée dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, et répartie comme suit : 64,5 tonnes de PAO dans le sous-secteur de la réfrigération domestique, 70,7 tonnes de PAO dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale, 45,2 tonnes de PAO dans le sous-secteur industriel, et 38,7 tonnes de PAO (17,79 pourcent) dans le secteur des climatiseurs d'automobiles. Les industries consommant le plus de CFC sont celles de la transformation des fruits et de la viande, et celle des produits laitiers.

5. Le secteur de l'entretien comprend environ 500 ateliers, dont 227 sont officiellement établis. Des 2 000 techniciens d'entretien au pays, 700 travaillent dans les ateliers établis; les 1 300 autres techniciens sont mal équipés, et fournissent des services de remplissage de base. Les pratiques d'entretien et de maintenance demeurent médiocres, les plus courantes étant le remplissage des produits réfrigérants sans réparer les fuites, la vidange et le rinçage ainsi que le nettoyage avec des CFC ou, en certains cas, avec un diluant pour peintures, et l'omission d'employer les outils d'entretien appropriés, comme les pompes à vide et les balances.

6. Au milieu de 2004, le prix d'un kilogramme de frigorigène est de 5,73 \$US à 13,85 \$US pour le CFC-11; 10,20 \$US pour le CFC-12; 11,50 \$US pour le HFC-134a; et 4,30 \$US pour le HCFC-22. Les prix varient énormément selon la taille de l'emballage.

7. Règlements en matière de SAO

Le contexte juridique régissant la mise en oeuvre du Protocole de Montréal au Honduras tient en totalité dans le règlement général sur l'utilisation des SAO promulgué à la fin de 2002. Ce règlement établit notamment :

- a) La création du registre des importateurs et des exportateurs de SAO et du système d'autorisation et de contingents pour l'importation et l'exportation des SAO, y compris l'obligation de déclarer l'importation, l'exportation et la vente de SAO;

- b) Des interdictions visant la fabrication ou l'émission de SAO, l'établissement d'entreprises fabriquant ou assemblant des équipements ou des produits avec SAO, et l'installation de systèmes de réfrigération nouveaux ou usagés avec SAO;
- c) L'obligation d'inclure les activités de récupération et de recyclage et l'utilisation de frigorigènes de substitution aux SAO dans les programmes d'enseignement des institutions de formation, la certification des techniciens d'entretien en réfrigération, l'obligation pour les entreprises utilisant des frigorigènes d'avoir à leur disposition du personnel certifié, l'interdiction de vendre des SAO à du personnel non autorisé; et
- d) L'obligation de récupérer le frigorigène lors de l'installation, de l'entretien ou de la conversion d'équipements avec SAO ou de détruire les SAO d'une manière respectueuse de l'environnement.

Projets déjà approuvés pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

8. Jusqu'à maintenant, le Comité exécutif a approuvé les projets suivants pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au Honduras :

- a) Projet de démonstration de l'entretien des climatiseurs en Amérique centrale régionale (200 000 \$US approuvés pour le Honduras) à titre de projet de coopération bilatérale mis en oeuvre par les États-Unis, qui comprenait aussi le Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Panama. Dix-sept machines de récupération et de recyclage des CFC ont été distribuées aux ateliers d'entretien des climatiseurs d'automobiles. On évalue avoir récupéré 6 tonnes de PAO de CFC-12 sur une base annuelle;
- b) Formation en douane (38 250 \$US) approuvée à la 28^e réunion du Comité exécutif, mise en oeuvre par l'ONUDI dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes initial. Globalement, 500 agents de douane et agents de police frontaliers ont été formés et 19 appareils d'identification des frigorigènes ont été distribués aux laboratoires et points d'entrée frontaliers;
- c) Formation des formateurs en bonnes pratiques de gestion des frigorigènes (70 000 \$US), mise en oeuvre par l'ONUDI dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes. Grâce à ce programme, 6 spécialistes nationaux, 100 formateurs, et plus de 2 000 techniciens ont été formés en bonnes pratiques d'entretien en réfrigération et en maintenance; et
- d) Programme national de récupération et de recyclage (245 900 \$US), mis en oeuvre par l'ONUDI dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes. Grâce à ce programme, 20 machines de récupération et de recyclage ont été distribuées à 14 instituts techniques et 8 ateliers grand consommateurs de CFC, et 75 autres machines de récupération ont été distribuées à des ateliers d'entretien.

Stratégie en matière de conformité

9. Afin de s'assurer de la conformité du pays à ses obligations en vertu du Protocole de Montréal en 2005 et 2007, le gouvernement du Honduras a décidé d'employer une stratégie qui

fournira de l'assistance technique et financière au secteur privé afin de promouvoir une réduction de la consommation de CFC; de renforcer le contexte juridique afin de réduire la consommation de CFC et de dissuader toute activité contraire à cet objectif; et d'établir un système permanent de surveillance de toutes les activités d'élimination des CFC afin de garantir la réalisation des objectifs.

10. Afin de réaliser la stratégie d'élimination, le gouvernement a décidé de mettre en oeuvre les projets d'élimination et activités suivants :

- a) Programme d'assistance technique visant à promouvoir les bonnes pratiques ainsi que la récupération et le recyclage (212 000 \$US), à promouvoir l'application de bonnes pratiques pour l'entretien et la maintenance de l'équipement de réfrigération, à munir les techniciens des outils d'entretien de base, à promouvoir la récupération et le recyclage des CFC par la redistribution de l'équipement acheté en fonction du plan de gestion des frigorigènes initial, et à distribuer d'autres équipements;
- b) Programme de certification et d'autorisation des techniciens en réfrigération (133 000 \$US), qui établira l'infrastructure d'un système national pour la certification et l'autorisation des techniciens en réfrigération afin de réduire la consommation de CFC du secteur de l'entretien;
- c) Programme de prévention du commerce illicite de SAO (34 000 \$US), de renforcement de la fonction Douanes en fournissant une formation continue au personnel qui contrôle les importations de SAO, qui établira aussi un centre virtuel pour la collecte et la communication de données en rapport avec les SAO, et une tribune de communication pour les agents de haut niveau des divers départements du gouvernement s'occupant des SAO;
- d) Surveillance permanente de toutes les activités du projet de plan de gestion des frigorigènes mises en oeuvre (54 000 \$US), et conception et application en temps utile des mesures correctives afin de garantir les résultats du plan de gestion des frigorigènes et le respect des obligations du pays en vertu du Protocole de Montréal.

11. En outre, par le truchement du projet de renforcement des institutions (sans coût supplémentaire pour le Fonds multilatéral), le gouvernement propose les deux activités suivantes :

- a) Assistance permettant d'adapter et d'inclure des modifications au contexte juridique afin de soutenir les objectifs nationaux en rapport avec la proposition de plan de gestion des frigorigènes; et
- b) Programme de sensibilisation du public, afin d'accroître le degré d'engagement des intervenants dans le but de respecter les obligations du pays en vertu du Protocole de Montréal.

12. Le plan de gestion des frigorigènes aura pour effet une réduction de 169,3 tonnes de PAO de CFC, ce qui permettra au pays de respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal jusqu'à 2007.

13. Le projet de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes du Honduras a été présenté avec une lettre officielle du gouvernement du Honduras (du coordonnateur de l'Unité d'ozone sous l'égide du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement) et faisait état de l'engagement du gouvernement à réduire d'au moins 50 pourcent la consommation de CFC d'ici 2005 et de 85 pourcent d'ici 2007.

14. Le gouvernement du Honduras a sélectionné le PNUE comme agence d'exécution principale et le PNUD comme agence coopérante responsable de la mise en oeuvre des éléments d'investissement de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

15. Selon la proposition de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes, la consommation de CFC au Honduras est passée de 131,2 tonnes de PAO en 2002 à 219,1 tonnes de PAO en 2003 (une hausse d'environ 70 pourcent). À cet égard, le Secrétariat a pris note qu'il semblerait qu'une partie des CFC importés étaient pour réexportation vers d'autres pays, en tenant compte que :

- a) L'accumulation de stocks n'est pas une option puisqu'il n'est pas économiquement viable de maintenir un stock de produits importés en raison de leur prix élevé et de la réévaluation continue des devises étrangères;
- b) Depuis novembre 2002, les importations d'équipements nouveaux ou usagés avec CFC ont été interdites (règlements sur l'utilisation des SAO) et les importations de frigorigènes sans CFC se sont accrues (en 2003 : 116,4 tonnes de frigorigènes sans CFC ont été importées);
- c) On rapporte que les distributeurs de frigorigènes reçoivent des distributeurs des pays limitrophes des demandes d'achat importantes pour des CFC, même s'ils préfèrent satisfaire à la demande de leur clientèle locale;
- d) Entre 2002 et 2003, le prix des CFC-12 à l'importation a diminué considérablement, passant de 4,20 \$US/kg à 2,64 \$US/kg, tandis que le prix de tous les autres CFC et du HCFC-22 s'est accru;
- e) Plus de 65 pourcent des 227 ateliers d'entretien enregistrés ont reçu leur certification et plus de 2 000 techniciens d'entretien en réfrigération ont été formés dans le cadre plan de gestion des frigorigènes du programme de formation approuvé dans le plan de gestion des frigorigènes initial; et
- f) Globalement, 37 machines de récupération et de recyclage de CFC ont été distribuées par le truchement du programme de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobiles (États-Unis) et du programme de récupération et de recyclage (ONUDI).

16. Par la suite, le PNUE (à titre d'agence principale) a indiqué que tous les intervenants nationaux étaient d'accord à l'effet que les niveaux de consommation de CFC en 2003 reflètent

la consommation réelle au pays, puisque c'était la première année où le système d'autorisation des importations/exportations avait été pleinement opérationnel, et donc que les importations de CFC avait été exactement déclarées. Toutefois, comme l'a souligné le Secrétariat, on a déterminé que le risque de réexportation de CFC était bien présent et qu'il deviendrait plus pertinent lorsque la consommation réelle de CFC au pays commencera à diminuer. Toutefois, il n'existe pour le moment aucune infrastructure institutionnelle qui permettrait de procéder à une vérification plus concluante de ce problème. Ce risque sera pris en compte par le truchement du programme de prévention du commerce illicite de SAO proposé dans la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes.

17. Il existe aussi d'autres facteurs qui permettraient de corroborer la consommation élevée de CFC déclarée pour 2003, notamment :

- a) Le manque d'application et de surveillance de plusieurs des directives du règlement en matière de SAO approuvé en 2002;
- b) Le contrôle du marché des SAO par deux groupes économiques, sans liens de communication, ce qui entraîne une distorsion des marchés;
- c) Les mauvaises pratiques généralisées d'entretien et de maintenance chez les techniciens en raison du manque d'outils appropriés pour l'entretien (détecteurs de fuites, pompes à vide ou balances); le maintien de l'emploi de CFC-11 comme agent de nettoyage; l'utilisation de grandes quantités de CFC-12 pour déceler les fuites (avant et après les réparations), la vidange et le rinçage du système, le remplissage de l'équipement et le remplissage excessif afin de le purger de tout air encore présent; la disponibilité de CFC en petits contenants, ce qui a permis à des techniciens non spécialisés de remplir l'équipement à faible coût; et le manque de supervision et d'application des nouveaux règlements d'exploitation; et
- d) L'importation d'automobiles usagées dotées de climatiseurs avec CFC pour satisfaire à la demande des clients à plus faible revenu, et l'installation constante de compresseurs de climatiseurs d'automobiles avec CFC même pour les systèmes de climatiseurs d'automobiles avec HFC-134a.

18. Le Secrétariat a aussi discuté avec le PNUE et le PNUD des problèmes reliés au calcul du niveau de consommation de CFC dans les sous-secteurs de la réfrigération commerciale et industrielle, le nombre de véhicules pourvus de climatiseurs avec CFC encore en usage; et si l'entretien avec du CFC-12 de systèmes de réfrigération fonctionnant au HFC-134a est de pratique courante au pays en tenant compte de la différence de prix entre les frigorigènes avec ou sans CFC. Toutes ces questions ont été traitées et documentées par le PNUD et le PNUE.

Coût du projet de plan de gestion des frigorigènes

19. Le financement total approuvé jusqu'à maintenant pour le Honduras dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération totalise 415 000 \$US. Selon la Décision 31/48, le financement maximal total pour la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes pour le Honduras serait de 210 000 \$US (à 50 pourcent du montant total déjà approuvé). Par la suite, le PNUD et le PNUE ont révisé le budget du projet en conséquence. La mise à jour révisée du plan de gestion des frigorigènes comprend les sous-projets suivants :

- a) Programme d'assistance technique visant à promouvoir les bonnes pratiques ainsi que la récupération et le recyclage (150 000 \$US)
- b) Programme de certification et d'autorisation des techniciens en réfrigération (94 000 \$US);
- c) Programme de prévention du commerce illicite de SAO (23 000 \$US); et
- d) Programme de surveillance permanente du plan de gestion des frigorigènes (38 000 \$US).

RECOMMANDATION

20. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet et des coûts d'appui associés, au montant de financement ci-après

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Mise en oeuvre du PGF : programme d'assistance technique visant à promouvoir les bonnes pratiques ainsi que la récupération et le recyclage	150 000	13 500	PNUD
(b)	Mise en oeuvre du PGF : programme de certification et d'autorisation des techniciens en réfrigération	94 000	12 220	PNUE
(c)	Mise en oeuvre du PGF : programme de prévention du commerce illicite de SAO	23 000	2 990	PNUE
(d)	Mise en oeuvre du PGF : programme de surveillance permanente du PGF	38 000	4 940	PNUE